Édition février no.1/2012

SSR CSA
Schweizerischer Seniorenrat
Conseil suisse des aînés
Consiglio svizzero degli anziani

News

Table des matières

Payer plus pour moins de prestations?	1-2
Editorial	2
Evaluation du sondage	3
Influence maintenue	3
Tous les aînés ne sont pas une fortunés	4
Rapport annuel 2011 du CSA	5-6
CSA – Commission de rédaction	6
Groupe de travail «Vieillesse dans la société»	6
Groupe de travail «Sécurité sociale»	6-7
Groupe de travail «Santé»	7
Groupe de travail «Habitat et mobilité»	7-8
Groupe de travail «Technologie d'information et de communication (TIC)»	8
Groupe de travail «Vieillesse et migration»	8
Préparer retraite et vieillesse	9
Migralto	10
Mobilité dans la vieillesse	11
Festival de formation continue 2012	12
Agenda	12
Le Forum de l'histoire suisse	12
Alzheimer Suisse – Nouvelle page Internet	12

> **“ Le grand secret pour prolonger sa vie consiste à ne pas la raccourcir. ”**
>
> ***Ernst von Feuchtersleben***

En discussion au Congrès d'automne: de g.à dr. Hansrudolf Schönenberg, président du Groupe de travail Santé au CSA, madame la Conseillère nationale Bea Heim-Niederer et Paul Rhym, membre de la direction de Santé Suisse

Payer plus pour moins de prestations?

Margareta Annen-Ruf

Les forfaits par cas dans les hôpitaux suisses étaient au coeur de la Journée d'automne organisée par le Conseil suisse des aînés (CSA) le 27 octobre 2011 à Bienne sous le titre «Payer plus pour moins de prestations?» Ce thème présenté avec différents points de vue a laissé sceptique le nombreux public.

Lors de ses paroles de bienvenue, le Coprésident du Conseil suisse des aînés (CSA), Karl Vögeli, releva les nombreuses nouveautés à venir dans le domaine de la santé rendant difficile de garder la vue d'ensemble. C'est pourquoi l'objectif de la journée était d'informer, de manière compétente et avec différents avis, sur les futures réformes dans le domaine de la santé, avec l'accent principal sur les forfaits par cas dans les hôpitaux (dès le 1.1.2012).

Pour Andreas Faller, Vice-directeur à l'Office fédéral de la santé (OFAS), il est indispensable que le domaine de la santé devienne plus efficace pour éviter la menace d'un rationnement. A l'avenir, l'assurance de base devrait payer uniquement ce qui apporte effectivement une utilité au patient. Il qualifia d'instrument allant en direction de l'efficacité et de la rationalisation le paiement des coûts sous forme de forfaits par cas. Ce système indemnise l'hôpital traitant par un forfait prévu dans un catalogue de prestations en fonction du diagnostic et qui, pour chaque cas/intervention et pour chaque hôpital, est au même niveau.

L'orateur présenta également un aperçu des réformes à venir, avec leurs objectifs et les mesures d'accompagnement. A cette occasion il évoqua notamment:

Coprésidente
CSA
Christiane
Jaquet-Berger

Editorial

«Celui qui est en bonne santé est riche» dit le proverbe. Voilà qui doit paraître difficile à avaler pour 18% de nos concitoyens, soit ceux qui renoncent pour des raisons financières à se procurer des médicaments prescrits par ordonnance, à aller chez un médecin, à effectuer des examens ou à suivre un traitement. Un nombre effarant pour un pays où l'assurance maladie est obligatoire. Il est révélé dans une étude de la fondation américaine d'utilité publique du Commonwealth Fund. Elle concerne 11 pays de l'OCDE. Certes la Suisse est en meilleure position que les USA ou certains de ses voisins comme la France. Mais ce constat ne peut rester lettre morte, d'autant que des traitements retardés risquent de coûter très cher par la suite.

Est-ce à cause de franchises trop élevées et d'un manque de réserves financières suffisantes? Les budgets sont-ils tellement serrés que les participations aux frais les mettent en péril? Quelle catégorie de patients renonce ainsi à des soins? On sait que des retraités sont de plus en plus mal à l'aise à l'idée qu'ils coûtent cher à la société comme le claironnent insidieusement les caisses maladie.

Il est urgent que l'OFAS étudie ces questions et publie les résultats. Le CSA y veillera.

Le libre choix de l'hôpital dans toute la Suisse et l'égalité de traitement des hôpitaux publics et privés;
La réduction des coûts avec le modèle de Managed Care;
La nouvelle répartition des coûts entre les cantons et les assurances maladie;
L'abandon des traitements superflus et des doubles emplois;
La clarté et la transparence par le catalogue de prestations;
L'introduction du dossier électronique de patient;
La révision améliorée des hôpitaux et de leurs prestations par les assurances maladie.

Pas un système d'économie

Pour les forfaits de coûts par cas, Beat Straubhaar, Président de l'association des hôpitaux bernois, voit un système de financement innovateur et non pas un instrument d'économies. Sur la base de ses expériences de directeur de l'hôpital de Thoune, employant déjà depuis les années passées le système de forfaits des coûts, le nouveau système de calcul des coûts n'a, pour conséquence, aucune réduction à tout prix pour les hôpitaux. Cela grâce à la bonne mise en place des soins aigus ultérieurs avec les organisations Spitex et de réhabilitation. Straubhaar releva toutefois que le système n'était pas applicable à 20 pour cent des patients – d'autres sources parlent de seulement 30% qui peuvent être traités avec les forfaits par cas. La transformation d'hôpitaux en prestataires intégrés de santé est, du point de vue de l'orateur, sans autre réalisable, pour autant que la rentabilité soit améliorée et avant tout que la disposition à coopérer soit présente.

Expérience dans la santé

Dr. méd Christian Hess, médecin chef de la médecine interne à l'hôpital d'Affoltern am Albis ne voudrait pas voir que des avantages dans le système de forfaits par cas. Le forfait par cas est un système basé sur des statistiques, qui n'est pas adapté aux hôpitaux et surtout pas aux complexités des maladies ainsi qu'à l'humain en tant qu'individu. Parmi les problèmes il releva entre autres:
La question non résolue de la protection des données;
Les coûts administratifs élevés;
La préférence de la médecine technique, car elle génère de bons revenus;
Le système inadapté pour la pédiatrie, la neurologie, la psychiatrie, les patients âgés polymorbides, les maladies rares;
Le personnel démotivé par une charge administrative élevée et par le conflit entre bien-être du patient et économie.

Andreas Faller, vice-directeur office fédéral de la Santé (OFS)

Certes Hess considère la discussion sur le rationnement comme absolument nécessaire, car aussi bien notre vie que les ressources de la planète sont limitées. Cependant de son point de vue, ce domaine de thèmes hétérogènes et complexes doit être discuté à un large niveau sociétal et non pas au pied du lit du malade.

Le CSA doit se faire entendre

Lors de la table ronde qui suivit, modérée par le Coprésident Karl Vögeli, Erika Ziltener, Présidente de la Fédération suisse des patients et opposée depuis 2002 aux forfaits par cas critiqua le changement de paradigme se préparant, qui rabaisse les patients et les transforme en clients. Pour la Conseillère nationale SP Bea Heim-Niederer, également depuis des années opposée à la loi, il est important de mettre en oeuvre raisonnablement la nouvelle loi, puisqu'elle n'a pas pu être évitée. De plus elle incita les représentantes et les représentants du Conseil des aînés à prendre position lors de chaque consultation.

Dans ses remarques conclusives, la Coprésidente du CSA Christiane Jaquet-Berger assura que le CSA allait continuellement informer et intervenir pour déterminer la direction de la politique dans le domaine de la santé et, si nécessaire, la modifier, afin que la maladie ne soit pas dévaluée en un simple facteur économique.

Evaluation du sondage

Marianne de Mestral

La Journée d'automne fut à nouveau l'occasion de réaliser un sondage auprès des organisations de personnes âgées. Nous aimerions donner de la sorte aux seniors la possibilité de participer et de soutenir le travail du Conseil suisse des aînés (CSA). Avant tout nous aimerions identifier où le «bât blesse» chez les aînés. En relation avec le thème de la Journée, les questions de cette enquête portaient sur le domaine de la santé.

69 questionnaires ont été retournés. A la question de quelle manière l'information relative aux changements et nouveautés légalement obligatoires dans le domaine de la santé fut obtenue, la plupart des personnes ont répondu qu'elles avaient été informées directement par les caisses maladie et les médias.

De plus, nous voulions savoir, où l'énorme pression sur les coûts ne devrait pas provoquer des économies. Presque un tiers des réponses est inquiet pour le domaine des soins: dans les soins ambulatoires et stationnaires ainsi que pour le personnel et sa formation il ne doit en aucun cas être économisé. De même ne doivent pas être réduits la qualité et le conseil. Dans la question complémentaire portant sur de possibles économies, on souhaite clairement des améliorations notables auprès des caisses maladie (réduction de la multiplicité des caisses et beaucoup moins de publicité). Il fut également souligné l'exigence de davantage de propre responsabilité des concernés.

Avec l'interrogation sur les intérêts thématiques, il n'est pas étonnant que les réponses comprennent les modifications à venir et les champs d'action souhaitables dans le domaine de la santé. Les questions relatives aux soins et au financement des soins soulèvent le plus grand intérêt. Il y a également un besoin élevé pour des informations sur les changements légaux, leur mise en oeuvre et leurs conséquences dans le domaine immatériel/humain et social ainsi que le domaine matériel/financier. Le CSA se réjouit de l'active participation au sondage et prend volontiers connaissance des réponses comme stimulant pour ses travaux.

Influence maintenue

Le Conseil suisse des aînés (CSA) défend ses sièges dans les commissions fédérales

Ce ne fut pas simple: La situation initiale allait vers une diminution. A la fin de l'année, le Conseil fédéral désignait pour la période 2012-15 les membres des commissions fédérales extraparlementaires pour l'AVS/AI, pour la prévoyance professionnelle (deuxième pilier) et pour le domaine du logement. Dans ces commissions, comprenant chacune 20 membres, le Conseil suisse des aînés (CSA) était déjà représenté jusqu'à maintenant, mais les trois représentants membres de commission avaient communiqué leur retrait. C'est pourquoi la Confédération voulait épargner et réduire le nombre de membres des commissions. Lors de l'entretien que la Coprésidence eut avec l'ancien Chef du Département fédéral de l'intérieur, nous réussîmes à souligner l'importance de la représentation des retraités. C'est pourquoi le conseiller fédéral Burkhalter assura à nouveau les sièges du CSA.

De la sorte, outre les employeurs, les syndicats, les partis et autres représentants d'intérêts, les retraités ont également un modeste lobby dans l'administration fédérale. (vk)

Les représentants et représentantes du CSA nouvellement élus sont:

- **Markus Benz**, Bâle, dans la Commission du logement,
- **Elisabeth Eicher**, Bottmingen (BL), dans la Commission AVS/AI et
- **Michel Pillonel**, Lully (FR), dans la Commission de la prévoyance professionnelle (LPP).

Tous les aînés ne sont pas fortunés

Karl Vögeli, coprésident CSA

L'alliance des assureurs maladie suisses comprenant Helsana, le Groupe Mutuel et Sanitas, souhaite supprimer la solidarité entre vieux et jeunes au moyen de niveaux différenciés de primes et des rabais moindres dans le choix de franchises. Cela est justifié par le fait qu'une personne de 27 ans paie une prime moyenne de 274 francs, mais ne provoque que 61 francs de coûts de santé. Une personne de 95 ans avec la même prime unique charge cependant l'assurance de base avec 1'214 francs, soit 20 fois plus.

Interrogé sur cette revendication par Thomas Lüthi de la Basler Zeitung (BaZ), Karl Vögeli, Coprésident du Conseil suisse des aînés (CSA) explique pourquoi le CSA s'oppose à des primes d'assurances maladie plus élevées pour les personnes âgées. (Voir ci-après l'interview, parue le 31.12.2010, légèrement raccourcie).

Thomas Lüthi: Les personnes les plus âgées provoquent des coûts de santé nettement plus élevés que les jeunes. Il serait donc justifié qu'ils paient également des primes plus élevées.

Karl Vögeli: Non, cela dérogerait complètement au principe de solidarité. Avec l'assurance maladie, les personnes en santé paient pour les malades, et non les jeunes pour les vieux. De plus, les primes des enfants furent réduites pour décharger les jeunes familles.

Les retraités d'aujourd'hui paient des primes depuis longtemps. Lorsqu'ils étaient jeunes, ils payaient aussi pour ceux qui étaient âgés à cette époque. De plus, la génération des retraités a payé l'AVS pour les parents, qui constituaient la génération d'entrée.

BaZ: Il en va de l'assurance maladie obligatoire, qui n'existe que depuis 1996 et n'a rien à faire avec l'AVS.

K.V.: Il n'en va pas seulement de l'assurance maladie, mais d'une approche globale. Nous avons l'AVS, la caisse de retraite, un financement des soins – également dans ces institutions sociales, les plus âgés sont en partie défavorisés. L'exemple est fourni par les coûts des soins, pour lesquels les personnes les plus âgées, depuis cette année, doivent payer massivement davantage. Tous les rentiers ne nagent pas dans l'opulence. Des enquêtes ont montré que 16 pour cent des plus de 65 ans sont pauvres.

BaZ: Le fait est que pour les retraités, ça n'est jamais allé aussi bien qu'aujourd'hui. Cela fut également confirmé par la ministre des finances Eveline Widmer-Schlumpf lors du Congrès sur la vieillesse de l'ASA au château de Lenzbourg. AVS, caisse de retraite, prévoyance privée (3ème pilier), revenus de l'immobilier, héritages plus une fortune épargnée – il y a encore des raisons pour que les seniors paient davantage de primes de caisses maladie.

K.V.: Seul environ 20% des seniors ont une fortune.

BaZ.: Bien entendu il y a de pauvres retraités. Selon le rapport de recherches de la Confédération 2008 «Situation économique des personnes en activité et à la retraite», les retraités ont un revenu brut de plus de 68 000 francs, et leur fortune est trois fois plus élevée que celle d'une personne en activité.

K.V.: C'est une petite frange de seniors qui dispose d'une fortune, mais on ne peut pas conclure que tout va bien pour tous les retraités.

BaZ.: Peut-être que dans l'assurance maladie, des primes adaptées au risque devraient être introduites, comme cela était le cas avant l'introduction de la loi sur l'assurance maladie. Les personnes plus âgées, qui provoquent des coûts élevés de santé, paieraient alors davantage que les jeunes et les personnes en bonne santé.

K.V.: Il y a aujourd'hui trois niveaux de primes. De plus les femmes doivent également payer davantage que les hommes car elles provoquent des coûts de santé plus élevés que les hommes. Cela n'a rien à voir avec la solidarité.

BaZ: Je vous donne raison – des primes en fonction du risque seraient la fausse solution. Mais le financement des coûts de santé en croissance constante exige une répartition en fonction des groupes qui coûtent et ce sont les personnes les plus âgées qui provoquent le plus de coûts.

K.V.: Cela n'est pas exact. C'est la dernière année de vie avant la mort qui est chère – indépendamment de l'âge. De nombreux coûts sont couverts par le financement des soins.

BaZ: Avec trois niveaux de primes, évoquez-vous les classes d'âge 0 à 18 ans, 19 à 25 ans et au-delà de 25 ans? Mais les personnes âgées de 66 ans et plus paient selon la statistique de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) seulement 23 pour cent des primes et provoquent 44 pour cent des coûts. Un échelonnement plus fin des classes d'âge serait cependant à discuter, pour décharger les plus jeunes.

K.V.: Cela n'a absolument rien à voir avec le principe de solidarité dans une assurance maladie. Nous devons considérer les coûts de toutes les institutions sociales et non pas seulement ceux de l'assurance maladie. Cette approche saucissonnée, dans laquelle seule l'assurance maladie est considérée, n'apporte rien. Si les plus âgés sont toujours plus mis à contribution, davantage de prestations complémentaires devront à nouveau être versées, qui seront financées par les impôts et également par les retraités.

RAPPORTS ANNUELS 2011

En 2011, le Conseil suisse des aînés (CSA) a poursuivi le travail des dix dernières années, mais avec de nouvelles conditions. Le CSA dispose maintenant de structures d'association, de Statuts clairs et d'un contrat de prestations de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). Le CSA sera mesuré à la réalisation des prestations à fournir selon ce contrat – l'année passée avec succès! Six domaines de tâches sont clairement formulés dans le contrat de prestations. Le CSA a réorganisé les groupes de travail en conséquence. Désormais, les présidents des groupes de travail rapporteront sur les travaux.

Rapport annuel 2011 du CSA

Karl Vögeli, Coprésident du Conseil suisse des aînés (CSA)

Après la signature du contrat de prestations (CP) avec l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) en décembre 2010, il s'agissait, au cours de l'année écoulée, d'organiser le Conseil suisse des aînés (SSR - CSA) en fonction de ce nouveau contrat. Les nouveaux Statuts de l'association et le CP amenèrent, après dix ans d'existence du CSA, une simplification claire des processus et un renforcement des tâches des groupes de travail.
Comme l'activité principale du CSA a lieu dans le cadre des groupes de travail, il était important de constituer correctement ces groupes. Selon le mandat de prestations, six champs d'activité doivent être couverts (voir rapports des groupes de travail).

Position renforcée auprès de l'Administration
Dans la relation avec les autorités, quelques difficultés, mais pas toutes, purent être surmontées. Lors de consultations, le CSA n'est toujours pas consulté par de nombreux offices fédéraux. Néanmoins, lors d'un entretien en avril avec la Coprésidence, le Conseiller fédéral Didier Burkhalter a assuré, qu'il s'engagerait dans le sens d'une amélioration. Au cours de cet entretien la Coprésidence put remettre à Burkhalter également les conditions cadres pour les réformes à venir des organes de sécurité sociale. Dans une lettre ultérieure, le Conseiller fédéral souligne qu'il a transmis ces bases à la plateforme «Réforme de l'AVS». Il se déclara en outre prêt à rencontrer à nouveau «en tout temps» la Coprésidence. Traduit de la langue diplomatique, cela signifie qu'un entretien annuel peut être planifié.

Le CSA a également obtenu que les représentations actuelles du CSA dans la Commission fédérale AVS, dans la Commission fédérale de la prévoyance professionnelle et dans la Commission fédérale du logement puissent à nouveau être occupées. La nomination pour quatre ans par le Conseil fédéral est intervenue entretemps. Certes la nomination est personnelle, cependant liée à la fonction dans l'organisation correspondante. Par contre nous n'avons pas obtenu de siège dans la Commission pour les moyens et appareils (LiMA - MiGel), où le CSA n'était pas représenté jusqu'à maintenant. Dans une lettre détaillée, Burkhalter souligna la réduction du nombre de membres de la Commission et le fait que la proposition du CSA était parvenue trop tard.
Le CSA peut ainsi relever avec satisfaction qu'au cours de l'année passée, il a pu nettement renforcer sa position face à l'Administration et au Conseil fédéral. Certes toutes les interventions ne furent pas couronnées de succès, mais il a été possible de maintenir notre représentation dans les commissions consultatives. De plus, le Conseiller fédéral a assuré que le CSA sera intégré dans la plateforme «Réforme de l'AVS». Le premier entretien du Controlling avec les représentants de l'OFAS le 19.10.2011 a également mis en évidence que le CSA après dix ans est «bien accueilli» dans l'administration. Cet entretien se déroula de manière satisfaisante. L'indemnisation de Fr. 300'000.- fut totalement payée.

Le CSA a dix ans
En 2011, le CSA organisa exceptionnellement 5 Assemblées des délégués («AD»). Lors de la première AD, le 11.2.2011, tenue au Rathaus de Bâle, les dix ans du CSA furent fêtés avec pour hôte le Conseiller d'Etat Carlo Conti. Lors de la première AD ordinaire, le Comité fut complété et élu, alors que le mandat des groupes de travail fut nouvellement défini. Le Comité siégea six fois. A part les 6 groupes de travail mentionnés, la Commission de rédaction s'occupe de la parution du CSA-News – malheureusement, pour des raisons budgétaires, seulement trois fois durant l'année. Mais par contre, le CSA-News parut également en langue italienne. Le concept de communication fut complété en conséquence. Le plus grand chantier en ce domaine est la présentation du CSA sur Internet – elle devrait être mise à jour en 2012. La délégation Administration et gestion, de son côté, traita de manière efficace les processus et les paiements. Le Règlement sur les indemnités nouvellement retravaillé fut approuvé par l'AD. Enfin, le nouveau siège du CSA à Ittigen BE se révèle une bonne solution.

Journée d'automne à Bienne
A fin octobre, eut lieu à Bienne la Journée d'automne sous le titre «Payer plus pour moins de prestations?». A la manifestation, à laquelle quelque 170 participantes et participants des trois régions linguistiques prirent part, les développements actuels dans le domaine de la santé, en particulier l'introduction au début 2012 des forfaits par cas, furent discutés (voir rapport séparé). De telles manifestations auront vraisembla-

blement lieu tous les deux ans. Il me reste à exprimer les remerciements. à la Coprésidente, aux collègues du Comité et à tous les délégués/membres du CSA des deux organisations faîtières FARES et ASA pour leur important travail fourni. Mes remerciements vont également à la secrétaire, qui liquide les tâches et rappelle les délais avec une grande fiabilité.
Une forte organisation de lobby des retraités est absolument indispensable dans les périodes de pression élevée pour des économies. C'est pourquoi je souhaite au CSA détermination, succès et de nombreuses réussites.

CSA – Commission de rédaction

Karl Vögeli, Président

La Commission de rédaction s'est réunie dans plusieurs compositions – en fonction des besoins – à chaque fois pour une séance de planification ainsi qu'une séance de production avant la parution de chaque édition du CSA News. Du fait des problèmes de traduction, les trois numéros ne purent malheureusement pas être publiés en même temps dans toutes les langues.

En 2011 parurent seulement 3 numéros au lieu de 4, comme prévu initialement. La raison est qu'il n'était à l'origine pas prévu de publier chaque édition également en italien. De la sorte, la charge financière a fortement augmenté, au point que pour des raisons de budget, il fallut renoncer à un numéro. Cela est déjà prévu au budget 2012 (Fr. 26'000.- pour toute l'année).
N'est pas encore réalisé, conformément au concept d'information, le domaine Internet/Intranet. La mise à jour devrait avoir lieu durant le premier semestre 2012. Il s'agit également de régler la question du webmaster et du lecteur.

Nombre d'exemplaires expédiés par édition:

allemand	1300
français	300
italien	100

Groupe de travail «Vieillesse dans la société»

Margareta Annen-Ruf, Présidente

Se basant sur le nouveau contrat de prestations avec l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), notre Groupe de travail (GT) «Vieillesse dans la société» – auparavant «Bases/Recherche» – a entrepris une nouvelle orientation de ses activités. L'axe principal de notre travail est orienté vers la dignité, l'autonomie et la qualité de vie des aînés ainsi que la solidarité entre les générations.
Les membres du GT sont: Margareta Annen (Présidente), Peter Wirz, compte-rendu, Serge Ganz, Liselotte Lüscher et Béatrice Spang.
Exposé de Markus Zürcher, Secrétaire général de l'Académie suisse des sciences humaines et sociales (ASSH), Berne. L'orateur nous présenta l'activité de l'ASSH, qui comprend un large réseau de membres, institutions et organisations, de différentes disciplines, en Suisse et à l'étranger. Ce réseautage permet d'identifier de nouveaux thèmes et de s'en saisir précocement. Lors d'une discussion en détail sur le thème de la politique générationnelle et des relations intergénérationnelles, le GT put soumettre quelques suggestions. Le GT reste en contact avec l'ASSH.
Remaniement du document «Arguments contre les discriminations de la vieillesse», rédigé par le CSA et publié pour la première fois en 2006. L'argumentaire, qui fut présenté au Congrès d'automne 2011 à Bienne, rencontre un grand écho positif. Le document est à mettre à disposition lors des manifestations du CSA, de l'ASA et de la FARES et des organisations membres afin qu'il trouve ainsi une diffusion aussi large que possible.

Contact avec le Président de l'organe indépendant de plainte pour la vieillesse en Suisse (UBA), Umberto Somaini qui, lors d'une Assemblée des délégués du CSA, présenta les tâches et les objectifs de l'UBA. Une collaboration possible du CSA avec l'UBA demeure en suspens ainsi que le contact avec l`Office fédéral de la statistique(OFS).
Le programme 2012 fut discuté lors de la réunion du 15 novembre 2011. Le GT a retenu comme thèmes primaires «Dépendance dans la vieillesse» et, en étroite relation avec le premier thème, «Participations des aînés dans l'économie, la politique et la société».

Finalement je remercie les membres du GT pour leur engagement.

Groupe de travail «Sécurité sociale»

Gérard Heimberg, Président

Les membres du groupe de travail sont Gérard Heimberg, président, Serge Ganz, Julius Eggspühler, Vreni Hubmann, Gerhard Messerli, Hans Rudolf Schuppisser et Peter Wirz. La principale activité du GT a été la **préparation du CSA face à la prochaine 12ème révision de l'AVS**. Il a d'abord mis au point un **aide-mémoire** pour la Coprésidence en vue de sa rencontre avec Monsieur le Conseiller fédéral Didier Burkhalter. Les 5 points tactiques qu'il contient ont aussi fait l'objet d'un communiqué de presse du CSA. Il a aussi produit, et adopté à l'unanimité, un projet de papier de position du CSA intitulé **«Avenir de l'AVS «**, et l'a soumis au Comité. Ce papier, plus général que l'aide-mémoire, a pour but de construire une ligne stratégique du CSA face à cette même révision, permettant de préciser de manière cohérente les dispositions souhaitées ou non par le CSA. Il s'inscrit dans le prolongement des rapports du CSA sur les importantes études Wanner et Bonoli mandatées par l'OFAS. Le

traitement de ce texte par le Comité a de la peine à aboutir en raison de difficultés diverses, sur la procédure et sur le fond. Le comité n'a relevé que quelques «convergences» dans la première de ses quatre parties; mais aucune discussion argumentée du texte, préliminaire indispensable à la construction d'un consensus, n'a encore eu lieu. Le GT a commencé aussi l'examen de la documentation sur la plateforme «**avs-ensemble**» que le Conseil fédéral a présentée début octobre. En début d'année, le GT a pris acte des mesures très techniques de la loi sur **l'amélioration de la mise en oeuvre de l'AVS**, avec toutefois une sérieuse réserve envers la prise en charge par le Fonds de compensation de l'AVS des coûts des études scientifiques et des développements d'applications informatiques mandatés par l'OFAS.

Le GT a repris ses travaux sur le **2ème pilier** (mise au point d'une ligne stratégique du CSA en vue du traitement de l'imminent rapport du Conseil fédéral sur le sujet). Un papier de position, intitulé «**Pauvreté et vieillesse**» a été mis au point en réponse aux 9 pages consacrées à ce sujet (rapport du Conseil fédéral du 31.3.10). Le comité doit encore l`examiner. Le Département fédéral de l'intérieur a réagi, ou non, aux quatre interventions que le GT a préparées pour le CSA à propos de problèmes concernant la situation peu satisfaisante des **Prestations complémentaires.**

Groupe de travail «Santé»

Hans Rudolf Schönenberg, Président

L'année passée, le groupe de travail Santé a traité les thèmes actuels dans le domaine de la santé lors de quatre séances.

Nouvelles élections et organisation
La séance constitutive put avoir lieu, après la tenue des élections en juin.
Les membres sont: Hans Rudolf Schönenberg, président, Margareta Annen-Ruf, vice-présidente et procès-verbal, Giannino Franscini, Remo Gysin, Marianne de Mestral, Peter Rothacher et Josef Senn. Avec la constitution des sous- groupes et l`attribution des domaines de thèmes, le travail est réparti sur plusieurs épaules.

Le sous-groupe LAMal traite les thèmes Forfaits par cas (DRG), Managed Care (soins intégrés), e-Health (Dossier électronique du patient), LiMA (Liste des moyens et appareils) et approvisionnement en prothèses auditives (modifications de l'OPAS) ainsi que l'initiative et le contreprojet «Oui à la Médecine de famille».

Le sous-groupe Soins les thèmes financement des soins, soins intermédiaires, Spitex, démence, qualité des soins et soins palliatifs («Palliative Care»).
Le sous-groupe Prévention les thèmes Loi sur la prévention et Meilleure pratique («Best Practice»).

Thèmes
Au cours de l'année passée, tous les thèmes mentionnés ci-dessus furent discutés en commun et, en fonction de l'actualité, la suite des travaux fut fixée et différentes activités furent lancées. A l'avenir, nous voulons surtout pouvoir y contribuer activement. Nous aspirons à cette participation avant tout dans les organes spécialisés.
Une première demande d'admission dans la Commission LiMA (MiGel) fut transmise au Conseiller fédéral Burkhalter.
Les premiers contacts avec la Commission parlementaire de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-N), respectivement du Conseil des Etats (CSSS-E) furent établis.

Après une discussion étendue du pour et du contre, le référendum relatif à l'introduction de Managed care, nous avons décidé, à la majorité, de ne pas soutenir le référendum. Mais nous accompagnerons de manière critique les solutions concernant des applications éventuellement discriminatoires pour la vieillesse.
De plus, nous avons travaillé à plusieurs consultations et soumis notre prise de position sur la loi sur la transplantation.
Je remercie mes collègues du groupe de travail Santé pour leur grand engagement.

Groupe de travail «Habitat et mobilité»

Ernst Widmer Président

Le groupe de travail comprend cinq membres: Ernst Widmer, Président, Elisabeth Eicher, compte-rendu, Markus Benz, Sergio Beti et Hans Rudolf Enggist. Lors de quatre réunions tenues à Bâle durant l'année, les sujets ci-après furent traités:
- Discussion sur la future activité du groupe de travail
- Etat de la planification de la brochure TCS «Sûr et mobile» (brochure pour les seniors). Dans le cadre du groupe de travail, une participation commencée déjà en 2010 fut, en plus, complétée par un questionnaire parmi les membres du CSA. Les accompagnants sont ici, encore et toujours, Peter Wirz et Ernst Widmer.

- Rétrospective et information sur la participation du CSA à l'audition de l'Office fédéral des routes sur l'ordonnance de la signalisation et de l'utilisation des routes.
- Poursuite de la discussion sur la future activité du groupe. Cela comprenait également une adaptation des fiches «Modèle de politique pour l'habitat et la mobilité des seniors» et «Description du travail pour le GT Habitat et mobilité».

En plus:
- Préparation d'une prise de position du CSA sur l'initiative populaire «Sécurité du logement à la retraite» (en particulier la fiscalisation de la valeur locative propre pour les propriétaires de maisons et d'appartements).
- Information sur le mandat d'évaluer les augmentations envisagées du tarif

CFF, avec une brève prise de position du GT à l'intention de la coprésidence du CSA.

● Mise au net et remise d'un rapport intermédiaire sur l'initiative «Sécurité du logement à la retraite» et poursuite du travail après l'élimination des divergences au Parlement. De plus, une prise de position sur le thème «Accéder à la propriété grâce à l'épargne-logement» est prévue.

● Décision et préparatifs pour la coopération du CSA au salon sur la mobilité de l'Académie de mobilité (TCS), prévu en mai 2012 à Bienne

Groupe de travail «Technologie d'information et de communication (TIC)»

Edwin Schnellmann, président

Le groupe de travail fut créé en 2011, conformément au contrat de prestations de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). Il comprend 5 personnes: Edwin Schnellmann, Président, Rudolf Garo, Lindo Deambrosi, Herbert Kaestner et Jean Spielmann.

Dans les administrations, l'industrie, l'économie et les médias, toujours davantage d'informations et de prestations sont offertes électroniquement. Dans le même temps, les personnes âgées utilisent encore (trop) peu les informations et prestations fournies sous forme électronique ainsi que les équipements correspondants. C'est pourquoi l'objectif de notre groupe de travail est de promouvoir l'utilisation des technologies d'information et de communication par les personnes âgées et de défendre leurs intérêts.

Quelques chiffres relatifs à l'utilisation: Actuellement environ 1/3 des seniors de plus de 65 ans a accès à Internet. Les autres 2/3 ne peuvent ou ne veulent pas utiliser ces informations et prestations nécessaires. Des enquêtes dans les cercles de seniors ont montré qu'ils ne sont pas conscients de l'importance des informations qui leur échappent, jusqu'à ce que des problèmes surgissent et qu'ils constatent ce manque.

Les seniors craignent que l'acquisition de tels «équipements» soit trop chère et que leur utilisation soit généralement trop compliquée. De plus «l'inhibition de l'âge» joue un rôle.

Le GT a consacré trois réunions à, entre autres, un inventaire de la situation «fossé numérique pour les seniors», un remue-méninges sur les besoins/problèmes/utilisation/urgences des seniors, l'étude de différents projets nationaux et de l'UE ainsi qu'aux recherches sur la discrimination «numérique». De plus, nous nous fîmes informer par Beat Estermann (Direction de projet et coordination générale) et Stefanie Becker, de la Haute école spécialisée bernoise, sur le projet TAO (Third Age Online), commencé en 2010 et prévu jusqu'en 2012. Tous les partenaires de coopération et du consortium concernés sont incités à participer dans le sens d'une situation gagnant-gagnant. Pour 2012 sont prévus, entre autres, une petite enquête auprès des seniors (base), l'établissement d'un catalogue de recommandations et de mesures (communication d'urgence, Internet, automates) et le traitement d'autres rapports.

Un grand merci à tous ceux qui nous ont soutenus dans ce travail.

Groupe de travail «Vieillesse et migration»

Marianne de Mestral, Présidente

La mise en place d'un groupe de travail «Vieillesse et migration» fut décidée, pour répondre au contrat de prestation avec l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS).

Depuis lors, le groupe composé de Marianne de Mestral, Présidente, Rudolf Garo, Julius Eggspühler, Liselotte Lüscher et Rosemarie Porta a été constitué et s'est réuni à trois reprises. Il est apparu qu'il existait un grand besoin d'information sur des données statistiques et sur des dispositions du droit de séjour.

Par la suite, nous avons invité à une réunion une représentante de l'Office de la statistique, Madame Dominique Spahn, qui nous donna une vue d'ensemble et un aperçu informatif sur les données statistiques de migrants âgés. Les personnes naturalisées sortent des statistiques des étrangers, même si certains problèmes demeurent.

En outre, le groupe de travail se fit informer largement sur la situation légale des migrantes en Suisse. L'orateur était le responsable du service du contrôle des habitants, de la migration et de la police des étrangers de la ville de Berne, Alexander Ott. Des questions portant sur les conditions d'autorisation et de séjour pour les retraités des Etats de l'UE et de l'AELE ainsi que de ce qu'on désigne comme Etats tiers obtinrent une réponse. De plus, il fut précisé combien de temps une autorisation de séjour demeure valable.

Les connaissances retirées des deux exposés forment une bonne base pour les travaux de l`année prochaine tels:

• L'information du groupe sur les travaux du Parlement fédéral et des autorités fédérales ainsi que de la Commission fédérale pour les questions de migration dans le domaine de la vieillesse et de la migration.

• L'inclusion du CSA lors des consultations générales ainsi que de projets législatifs particuliers pour les étrangers, les assurances sociales et la politique de santé.

• Le traitement de questions actuelles dans le domaine de la migration, par ex. les questions relatives aux soins donnés aux personnes âgées par des migrantes.

• L'information des autres groupes de travail du CSA sur la situation particulière de la population migrante âgée qui concerne également leur domaine.

• L'établissement de contacts avec les concernés et leur intégration dans les travaux.

Préparer retraite et vieillesse

Michel Studer, membre csa

Où passer sa retraite et, plus tard, sa vieillesse? Une question que l'on se pose presque toujours trop tard, quand la santé ou les circonstances obligent à agir dans l'urgence. Et pourtant les signaux sont nombreux qui devraient inciter à la réflexion. Est-ce que je peux encore rester à mon domicile, faut-il prendre des mesures techniques, resserrer mon réseau social?

Prévoir les changements

Il faut penser aux risques d'accident ou à la maladie, à la disparition de l'épicerie où je faisais mes commissions. Se demander quelles dispositions prendre pour que les avantages d'antan ne se transforment pas en piège. Et, avant tout, créer des conditions pour que je puisse maintenir mon domicile actuel le plus longtemps possible en tenant compte des nouvelles conditions. Le maintien d'une bonne condition physique par la pratique du sport (au mieux dans un petit groupe de connaissances qui motivent et soutiennent), la mise en chantier de nouvelles activités et le resserrement du réseau social créeront de bonnes conditions pour la réussite de ce projet. Le contact avec parents et amis pourra permettre de palier certains déficits. Quant à la cohabitation avec des jeunes, elle permettrait un échange de services selon le système «Je te laisse une ou deux chambres et tu fais les nettoyages et les commissions», dans lequel chacun trouvera son avantage et profitera d'un échange intergénérationnel aussi bienvenu qu'inattendu.

Le surplus aux institutions

Il est aussi recommandé de se débarrasser suffisamment tôt de choses mises de côté, pour lesquelles il n'y a plus d'utilisation mais dont d'autres pourraient profiter. Se débarrasser de ballast évite aux descendants des décisions déchirantes parce que chargées d'émotions. Les albums de photos qui remplissent des armoires, les habits que personne ne pourra jamais porter, les installations techniques qu'on aime à montrer aux visites mais que les jeunes ne regardent même plus: à la casse? Non, à l'une des institutions qui vous en débarrasseront, les remettront en état et les feront parvenir à des s'intéressés qui ne peuvent pas payer un modèle bourré d'électronique mais redécouvriront les charmes d'un vieux pick-up ou d'une caméra travaillant sur celluloïd.

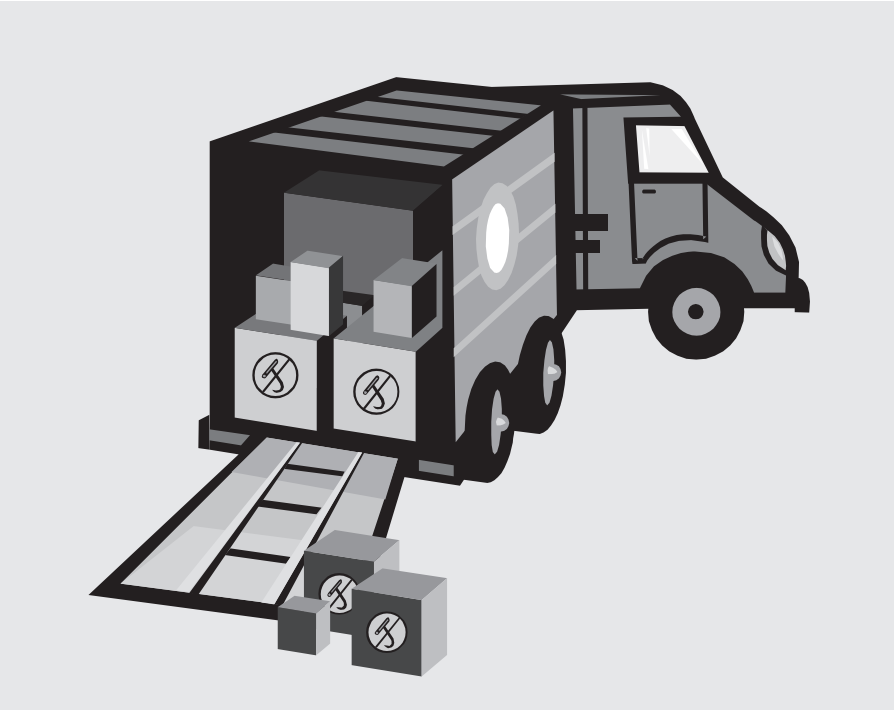

Restez chez soi - un élément de bien-être

Comme mesure d'accompagnement il faudra prendre contact avec votre généraliste pour mettre en place un accompagnement plus serré. Et si le généraliste n'est atteignable qu'en voiture, le réseau social vous transportera.

Il ne faut pas entrer en EMS pour un bobo ou simplement parce que l'on a atteint ou dépassé un certain âge. Le réseau de l'aide et de soins à domicile de votre canton vous offre des possibilités que peut-être vous ignorez et qui vont encore se développer. Rester chez soi est un élément de bien-être auquel aucune institution ne pourra se substituer. La liberté, une certaine forme d'autonomie, les contacts que l'on a pu établir avec d'autres habitants de l'immeuble ou du quartier, toutes ces relations doivent pouvoir être utilisées le plus longtemps possible. Il est tout à fait envisageable que les soins à domicile étendent leurs prestations jusqu'à offrir leurs services en permanence (24/24 et 7/7), égalant ainsi l'offre des établissements actuellement en place. Financièrement, vous éviterez des dépenses importantes tout en gardant intact le petit monde dans lequel vous vivez.

Restera la partie non quantifiable: la qualité de vie, le fait de se sentir encore chez soi, de bénéficier d'une liberté et d'une indépendance qui, certes, auront peut-être diminué mais vous permettront encore de fixer vous-mêmes l'horaire de votre quotidien et le parcours de vos promenades, d'échapper à certaines contraintes.

Et quand le passage au home apparaît inévitable, vous aurez la satisfaction de faire ce pas au bon moment, quand le bilan «dépendance – soutien» montrera que c'est aux blouses blanches de prendre le relai. Les proches comprendront certainement ce passage et vous seront reconnaissants d'avoir vidé vous-même cave et grenier, leur évitant ainsi une corvée chargée d'émotions.

Migralto – Un modèle participatif pour une citoyenneté participative de la population migrante âgée

M.A. Les deux gérontologues Hildegard Hungerbühler et Viviana Abati, examinèrent dans un travail de master les chances de la population migrante la plus âgée en relation avec la participation dans sa commune de domicile.

A l'occasion de ce travail de master, il apparaît que toujours davantage de migrantes/migrants âgés demeurent en Suisse après la mise à la retraite. Les deux gérontologues Hildegard Hungerbühler et Viviana Abati examinèrent la question de la participation de la population migrante âgée dans sa commune de domicile sur les questions/thèmes la concernant. Elles se basèrent sur la définition de la Commission fédérale pour les questions de migration «sur la citoyenneté active«. Elles constatèrent que les migrantes/migrants les plus âgés qui ne sont pas naturalisés ne disposent d'aucun droit de participation politique, même s'ils ont travaillé ici durant toute leur vie et ont payé leurs impôts, ce qui jusqu'à aujourd'hui influence l'attitude de participation de la génération de migration.

Plusieurs enquêtes rendent possibles une comparaison des perspectives

Dans une enquête approfondie avec une évaluation quantitative et qualitative qualifiée, elles interrogèrent d'une part plus de 100 chargés de la vieillesse et de l'intégration communalle organisés dans un réseau suisse. D'autre part, elles réalisèrent une interview de 22 migrantes/migrants italiens âgés faisant partie de la première génération de migration. En plus de ces éléments d'enquête, eurent lieu deux discussions d'experts/expertes avec des représentants/représentantes d'institutions et d'organisations de vieillesse de la ville et du canton de Berne ainsi que d'organisations d'émigrés italiens de la région de Berne. Les résultats de l'enquête montrent entre autres à peu près ce qui suit:

Les migrantes/migrants les plus âgés ne constituent actuellement pas dans la majorité des institutions un groupe cible explicite – ni dans le travail ou la politique de vieillesse, encore moins dans le travail et la politique d'intégration;

Les personnes spécialisées sont sensibilisées au fait que, à cause du développement démographique, la population migrante âgée devrait être à l'avenir un groupe cible du travail et de la politique vieillesse;

La prise de conscience pour se préparer aux tâches et relever les défis en résultant augmente ainsi que la compréhension de la nécessité d'un bon réseautage entre les domaines vieillesse et intégration;

Des approches positives et les premiers exemples de bonne pratique existent.

Les migrants âgés ne souhaitent pas seulement participer aux jeux, mais être intégrés dans la vie communautaire.

Les conséquences de la propre organisation sur la participation dans la société

En ce qui concerne les structures d'une propre organisation et de ses réseaux sociaux comme réponse à l'absence d'intégration par le pays hôte, il fut constaté que la diaspora italienne remplit une prestation d'intégration importante pour ses compatriotes, dans le sens qu'elle fournit aux nouveaux migrants des informations utiles sur la société suisse. L'organisation sociétale en propres structures n'améliorerait cependant pas les chances de participation dans la société majoritaire. L'absence de politique d'intégration de la part de la Suisse ainsi que du caractère temporaire que les migrants prévoient eux-mêmes pour leur séjour en Suisse, empêchent la participation à la société suisse, ce qui devient perceptible avec l'âge. Ont été citées l'absence de connaissances sur les droits/possibilités dans la vieillesse, sur l'AVS, la caisse de pensions, les prestations complémentaires, les possibilités stationnaires et ambulatoires de l'assistance vieillesse et des problèmes de compréhension linguistiques.

Cependant les enquêtes montrèrent que d'une part les migrants/migrantes aimeraient participer à la politique (de santé), au domaine de la santé et au travail bénévole (quartier et commune) et que les chargés de la vieillesse et de l'intégration des communes saluent un engagement dans ces domaines. Outre le fait que les migrants/migrantes effectuent un travail bénévole déjà dans leurs propres structures, ils souhaitent avant tout une participation dans la définition de futurs modèles de soins pour la vieillesse et de l'habitat vieillesse, comme par ex. des groupes d'habitation méditerranéens dans les institutions de vieillesse et de soins.

Ils peuvent également considérer un engagement dans des projets intergénérationnels et interculturels. Cependant il est attendu que l'initiative pour une collaboration soit saisie par les représentants/représentantes des communes suisses et leurs institutions.
Les auteurs concluent leur travail de master avec un aperçu de l'enjeu et de la mise en oeuvre dans la pratique du modèle MIGRALTO et de l'esquisse d'une poursuite possible du développement sous forme d'une éventuelle multiplication nationale.

MIGRALTO – Un modèle de wwparticipation pour une citoyenneté active de la population migrante âgée dans les communes suisses

Travail de master de Hildegard Hungerbühler et de Viviana Abati
Réalisé dans le cadre du cursus d'études Master of Advanced Studies en Gérontologie: Personnes âgées – Organisation de vie 50+ au Centre de compétences de gérontologie de la Haute école spécialisée bernoise.

Le travail complet de master (190 p. sans les annexes) ainsi qu'un résumé (33 pages) peuvent être commandés comme document pdf auprès des auteurs: viviana@abati.net; hildegard.hungerbuehler@redcross.ch

Mobilité dans la vieillesse

M.A Pour les personnes âgées, être et demeurer mobile jusqu'à un âge avancé est de la plus grande importance. L'Académie de mobilité organise les 22 et 23 mai 2012 au Palais des Congrès de Bienne une manifestation consacrée à la mobilité dans la vieillesse.

Le «1er Salon suisse de mobilité des seniors» est placé sous le patronage du Conseiller fédéral Alain Berset, Chef du Département fédéral de l'intérieur (DFI). Durant les deux jours de la manifestation, des spécialistes de domaines très différents comme le Touring Club Suisse (TCS), Pro Vélo Suisse, Mobilité piétonne Suisse, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), l'Office fédéral des routes (OFROU), mais également des représentants de l'administration, des sciences, de la politique de la vieillesse – entre autres le Conseil suisse des aînés (CSA) – discuteront de ce sujet et le traiteront sous différents points de vue. Durant ces deux jours, lors de cinq sessions, un spectre de thèmes aussi large que varié sera abordé. Le salon de la mobilité est complété par une exposition. Durant les deux jours, les participants pourront s'informer à différents stands et entreprendre des courses d'essai avec des véhicules adaptés aux seniors.
Heures d'ouverture de la manifestation: le 1er jour de 8h30 (réception/café) jusqu'à 17h et le second jour de 9h à 12h15.

Va et découvre ton pays!

Coûts y compris le repas et la documentation: pour les deux jours CHF 250.- (bénéficiaires de l'AVS: CHF 75.-) ; pour un jour CHF 150.- (bénéficiaires de l'AVS: CHF 50.-).

Davantage d'informations sont disponibles sur Internet:
www.mobilityakademy.ch

Festival de formation continue 2012

Le Festival de formation continue, que l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie a autorisé pour quatre nouvelles années, aura lieu en 2012 les 14/15 septembre. Il s'adresse aux personnes de tout âge et de tous niveaux de formation, qui aimeraient étendre leur horizon à titre professionnel ou privé.

Le lancement est réalisé avec la nouvelle campagne «Paysage de la formation en Suisse», qui est cette année un concours d'écriture. Souhaitées sont de petites histoires ayant pour thème «je me forme avec plaisir». Les plus beaux textes seront édités dans un livre, les trois meilleurs seront récompensés lors de la manifestation d'ouverture du Festival de formation continue. Le concours démarre fin janvier 2012.

Une journée d'action «je me forme» aura lieu le 14 septembre. Grands et petits s'habilleront dans les couleurs du Festival, à savoir en bleu et vert. De plus, il y aura à nouveau des Flash Mobs («foule éclair») insolites dans différents lieux dans toute la Suisse, qui rendront visible la formation.

Le Festival de formation continue aura lieu les 14/15 septembre, comme manifestation nationale dans toute la Suisse durant 24 heures. Accès internet:

www.festival de la formation.ch

Agenda

Sessions CSA de la fraction ASA
mardi, 6 mars 2012, Berne
mardi,15 Mai 2012, Berne

Sessions CSA de la fraction FARES
Mercredi 16 mai 2012, Berne
Vendredi 16 novembre 2012, Berne

Assemblées des délégués du CSA
mercredi, 28 march, 10h00
Schützenhaus, Basel

Assemblée des délégués de l'ASA
Mercredi, 28 mars, 10h00 Basel

Assemblée des délégués de la FARES
Mercredi, 18 avril 2012, 10h00
Berne

> **Chaque phase de la vie offre la possibilité de repartir à zéro**
>
> *Rita Süssmuth*

Le Forum de l'histoire suisse

Inauguré en 1995, le Forum de l'histoire suisse à Schwyz est le siège du Musée national suisse en Suisse centrale. La nouvelle exposition permanente «Les origines de la Suisse. En chemin du 12ème au 14ème siècle» montre les origines de l'ancienne Confédération au Moyen-Âge avec des informations détaillées en quatre langues (D, F, I, E), des guides virtuels et des stations médiatiques innovatrices. L'exposition conçue comme parcours attractif, susceptible de susciter l'intérêt des enfants et des adultes.
Le Musée national offre un service spécifique aux seniors dès 60 ans, qui sont les bienvenus au Forum. Chaque troisième mercredi du mois à 14h, une visite guidée exclusivement pour les seniors est réalisée gratuitement dans l'exposition permanente «Les origines de la Suisse». Elle dure 60 minutes et se fait dans une ambiance détendue et sans aucune hâte. Les visites sont soutenues par une installation d'audioguides professionnels avec casques sans fil. De plus il y a des possibilités de s'asseoir.

Les dates pour 2012 ainsi que plus d'informations figurent sous:
www.forumschwyz.ch

Alzheimer Suisse – nouvelle page Internet

L'Association Alzheimer Suisse a remanié sa présentation sur Internet. Grâce à des pages construites simplement et conviviales pour l'utilisateur, le visiteur arrive rapidement à l'information souhaitée. Pour de nombreux textes, les documents directement relatifs sont accessibles.
Il est important aux yeux de l'Association Alzheimer de fournir précisément les informations recherchées par les visiteurs et visiteuses. C'est pourquoi les liens et accès directs sont présentés sur la page d'entrée. De plus l'interactivité a également été étendue.
Outre le forum de discussions, les utilisateurs peuvent cliquer la page Facebook et ainsi y suivre et commenter les activités.
Accès Internet: www.alz.ch

Impressum

EDITEUR

Coprésidence CSA
Christiane Jaquet-Berger
Karl Vögeli
Tél.031 924 11 00
info@csa-ch

Rédaction langue allemande:
Margareta Annen-Ruf
Tél. 033 251 36 13
margareta.annen-ruf@bluewin.ch

Rédaction langue française:
Michel Studer
026 422 26 22
michel-studer@bluewin.ch

Rédaction langue italienne:
Rosemarie Porta
091 971 90 66
rosmarieporta@bluewin.ch

Mise en page et production:
Lithouse, 3013 Berne
mail@lithouse.ch

Conseil suisse des aînés CSA
Secrétariat Worblentalstrasse 32
3063 Ittigen / Berne
Tél. 031 924 11 00